

Point N°	Référence Délibérations	Objet
9	20/05/38	Fixation des modalités d'attribution de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 -
10	20/05/39	Budget Communal - Décision Modificative n°1
11	20/05/40	Désignation d'un représentant à l'assemblée générale d'ID77
12	20/05/41	Tarification de la mise à disposition des locaux communaux : Suppression de la tarification Ménage pour les écoles
13		Questions diverses

* Point informatique - Yves COZE

1 - Compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **24 juillet 2020**.

Mme Dominique GENOT souligne que de nombreuses remarques faites lors du conseil ne figurent pas au procès-verbal.

Mr Philippe DOUCE souhaite qu'il y soit porté ses questionnements et commentaires concernant le budget principal et notamment la dernière ligne d'investissement – article 2315.

Mr Philippe DOUCE s'interroge sur la nature des investissements portés à l'article 2315 – installation de matériel et outillage techniques pour un montant de 1 040 317, 16 €.

Mr Philippe DOUCE indique que ces travaux fictifs, qui ne sont équilibrés ni par une subvention ni par un emprunt, ne correspondent qu'à des fonds propres et démontrent l'existence d'un excédent budgétaire d'au moins 1 040 317, 16 €, somme représentant globalement le montant des taxes foncières et d'habitation de l'année. Dans le cas d'un budget parfaitement exécuté, cet excédent, prévu au budget primitif qui représente les dépenses prévues dans l'année, devrait se retrouver sur le CA de l'année suivante.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise qu'il s'agit d'équilibrer les dépenses et les recettes et qu'en regard aux dépenses engagées depuis le début de l'année 2020 (enfouissement, travaux de voirie...), il convient de ne pas engager de nouvelles dépenses avant d'avoir sollicité les subventions les plus hautes possibles avant. D'autant que le résultat prévisionnel au CA 2020, et sans inscription de nouvelles dépenses, laisse apparaître un fond de roulement qui se situerait aux alentours de 600 000 euros. Il rappelle que la commune est en effet ciseau. Elle n'a donc plus de capacité d'autofinancement pour engager un nouvel emprunt ou tout simplement investir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.
